



HAL
open science

Entre norme locale et système terroir. Bilan d'une expérience mexicaine

Thierry Linck

► **To cite this version:**

Thierry Linck. Entre norme locale et système terroir. Bilan d'une expérience mexicaine. Colloque international CANAL2013 - Circulation et appropriation des normes et des modèles de l'action locale, Agropolis International. FRA., Mar 2013, Montpellier, France. pp.14. hal-02803969

HAL Id: hal-02803969

<https://hal.inrae.fr/hal-02803969v1>

Submitted on 5 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CANAL 2013

Circulation et appropriation des normes et des modèles de l'action locale. 20-23 mars 2013 - Agropolis, Montpellier

Entre norme locale et système terroir Bilan d'une expérience mexicaine

Thierry LINCK
INRA-SAD

Laboratoire de recherche sur le développement de l'élevage
linck@corte.inra.fr

Linck Th 2013 « Entre norme locale et système terroir. Bilan d'une expérience mexicaine » *CANAL2013 - Circulations et appropriations des normes et des modèles de l'action locale*, 20-23 mars 2013 - Agropolis, Montpellier, France

Résumé

Le changement technique est-il neutre ? Cette étude réalisée dans une communauté indienne mexicaine montre que les savoirs techniques sont largement indissociables des savoirs relationnels et qu'ils jouent un rôle décisif dans la configuration du système productif territorial. Ils forment la substance même de la norme locale qui règle les modalités d'accès individuel aux ressources collectives -la terre et les ressources cognitives qui conditionnent sa mise en valeur-, la place de chacun dans l'organisation du travail constituée à l'échelle de la communauté et de son finage, les modalités de partage du surplus et par là le devenir de la communauté. La « résistance au changement » revêt de ce fait une dimension collective qui ne peut pas être ignorée dans la mesure où la norme locale est difficilement compatible avec la norme institutionnelle mobilisée dans la mise en œuvre des projets de développement.

Mot-clé

:

Terroir, système productif, ressources collectives, savoirs locaux, approche sociotechnique

Abstract

Can we assume that technical change is neutral? This study in a Mexican Indian community shows that technical and relational knowledge are closely linked and play a decisive role in shaping the local productive system. They constitute the essence of the local norm that regulates the modalities of individual access to collective resources, land (and cognitive resources that affect its enhancement), the place of everyone in the labor organization at the scale of the community and its territory, the modalities of the surplus sharing and thus the future of the community. "Resistance to change" has thus a collective dimension that cannot be ignored insofar the local norm may be hardly consistent with the institutional norm mobilized in the implementation of development projects.

Key-words:

Land (terroir), productive system, common resources, local knowledge, socio-technical approach

Entre norme locale et système terroir

Bilan d'une expérience mexicaine

Thierry LINCK
INRA-SAD

Introduction¹

Cette recherche ancienne (elle a été conduite il y a une vingtaine d'année dans une communauté indienne du centre ouest du Mexique) donne sans doute une image inversée de ce qui semble être attendu de ces rencontres et, en particulier, de l'axe 1. La « norme » qui est traitée ici ne procède pas d'un cadre institutionnel englobant, elle émane au contraire d'un ordre local, plus précisément d'un système productif constitué à l'échelle d'un territoire et doté de dispositifs de régulation propres. Cet « ordre local », tel qu'il nous est apparu est en même temps loin de correspondre à cette image idéalisée qui voit dans le local la source incontournable d'une démocratie participative : à San Felipe, la « norme » locale prend sens également en tant que modalité -inégal- d'accès aux ressources, de partage du surplus et de répartition des richesses. La puissance publique -les agences gouvernementales, les politiques publiques- n'apparaît qu'en arrière plan avec ses démarches descendantes et sa quête contrariée d'implication des populations locales.

L'étude d'un système productif « territorial » pose des exigences particulières en matière de redéfinition de concepts et de révision de paradigmes. Ainsi, la **notion de norme locale** est prise dans son sens le plus large : celui de savoir relationnel constitué à l'échelle d'une communauté paysanne. Cette notion recouvre l'ensemble des connaissances et des valeurs, le bilan des expériences, les croyances, les représentations et les mythes intégrés dans des trames cognitives partagées qui permettent à un groupe social de se situer dans le temps, par rapport à lui-même et vis-à-vis de son environnement naturel, économique ou politique. Aussi large qu'elle soit, cette définition constitue pourtant le fil conducteur que nous avons choisi de suivre. Nous en retiendrons en premier lieu que la norme locale est constitutive -en tant que savoir relationnel- de cette mémoire collective qui « fait patrimoine » et structure le groupe social qui l'a produite et qui la mobilise. Considérée dans cette perspective, la norme locale (à la différence -à l'échelle du local- de la norme institutionnelle qui relève d'un ordre supérieur) est un construit social, un fait contingent qui, de par sa nature même, n'a rien d'absolu ni de définitif. La norme locale est donc ancrée dans le passé, elle est gérée au quotidien (et donc ajustée) et n'en constitue pas moins **une ressource** pour la

1 Cette étude à la fois rétrospective et réflexive s'inscrit dans une réflexion engagée au sein du programme ANR MOUVE sur la place de l'action collective dans une approche territoriale de l'intensification écologique des activités d'élevage. Le champ épistémologique de l'action collective nous est apparu trop étrié pour rendre pleinement compte de l'importance des interactions entre savoirs techniques et savoirs relationnels. De façon complémentaire, il nous est apparu utile d'aborder la question du territoire dans une approche socio-technique susceptible de mettre en relief les enjeux liés aux modes d'appropriation des ressources collectives (tant physique que naturelles et cognitives) qui constituent de notre point de vue la substance même d'un territoire.

production des choix collectifs et un moyen incontournable qui permet aux individus et au groupe de se projeter dans l'avenir.

En lien avec la notion de norme locale, la question de la construction de **choix collectifs** ouvre un champ problématique qui englobe -et donc dépasse- celui de l'action collective. L'action collective ne constitue d'ailleurs pas un champ épistémologique à part entière : sauf à assumer des hypothèses irréalistes (notamment celles qui portent sur la « neutralité » du changement technique), il ne se suffit pas à lui-même. Le choix collectif peut être posé en lien avec un projet, mais il doit l'être avant tout par rapport à une ressource dont la gestion ne relève pas des seuls choix individuels et, de manière indissociable, par rapport à un enjeu : la construction ou le renouvellement des modalités de son appropriation. Notre mise en débat de la norme locale ne peut donc pas faire abstraction de la notion de **ressource collective**. Mais que faut-il entendre par là ? Pour couper court à toutes les distinctions subtiles entre biens communs, collectifs, publics, « libres », « impurs » ou de club, nous avons fait le choix de la simplicité : nous définissons comme telle toute ressource utile (activée ou activable) ne faisant pas l'objet d'une appropriation individuelle. Aussi triviale qu'elle paraisse, cette option ouvre de nouvelles pistes de réflexion : à la différence de la théorie économique qui ne s'intéresse qu'aux usages qui en sont fait, notre définition ouvre une perspective dynamique qui invite à s'attacher aux modalités de production et de gestion des ressources collectives. Plus exactement elle invite à déporter notre attention de la ressource considérée pour elle-même vers l'examen des modalités de son appropriation. Ceci posé, il reste à définir ce que recouvre la **notion d'appropriation collective**.

- D'une part, un constat logique s'impose : tout comme l'appropriation individuelle, l'appropriation collective repose sur un principe d'exclusion. Elle n'a de sens que dans la mesure où elle permet de mettre en réserve, au profit du groupe détenteur, une exclusivité d'usage, d'accès, de gestion... Dans ce sens, un bien collectif n'est pas un bien libre : il serait alors question d'un bien non approprié.
- D'autre part, elle se différencie par l'infinie diversité de ses formes et de ses modalités. L'appropriation collective ne peut pas exister dans l'absolu sans perdre son caractère collectif : elle appelle nécessairement l'application de règles ou d'arrangements, ne serait-ce que pour en délimiter les contours ou identifier les ayant-droit. Mais ce principe d'exclusion ne joue-t-il pas également, d'une façon ou d'une autre, à l'intérieur du groupe détenteur ? Dans cette perspective, l'appropriation collective peut être reconnue comme une modalité de distribution au sein du groupe de **capacités** à identifier, définir, user, tirer avantage, aménager, transformer, transmettre... une ressource. La distribution de ces capacités est contingente et adopte donc des formes et des modalités très variées

Dès lors qu'il est admis que cette distribution peut fort bien ne pas être égalitaire, une troisième question pointe : sur quels dispositifs repose le partage des capacités au sein du groupe dépositaire de la ressource commune ? Nous ne nous attarderons sur cette question que pour souligner que le **rapport technique** est également un rapport d'appropriation. Nous soutenons que le changement technique, loin de s'inscrire dans ce mouvement linéaire et nécessaire que suggère l'idée de « progrès » technique, doit être considéré comme l'expression d'un choix collectif. La technique est constitutive du rapport à la nature. La mobilisation de connaissances techniques pour construire et activer une ressource « naturelle » constitue en soi, à la fois, un acte d'appropriation de la ressource et d'aménagement de l'écosystème. Nous soutenons donc que **les savoirs techniques et les savoirs relationnels sont étroitement liés l'un à l'autre**. Considéré à l'échelle d'une communauté paysanne, l'agrosystème -l'écosystème aménagé- est une ressource collective : à des degrés divers, tous les membres de la communauté en dépendent. Quelle qu'en soit l'origine, sa transformation pèse sur le rapport au foncier et sur les liens que tous entretiennent avec la nature : cette

transformation, pour devenir effective, doit donc être reconnue et assumée. Cette légitimation repose sur un processus qui peut, dans le meilleur des cas découler d'un débat démocratique ou, plus généralement, n'être que l'expression d'un état de fait ou d'un rapport de force. Nous pouvons en conclure que le rapport technique est constitutif de la **norme locale**, ce qui, en soi n'a rien de surprenant dans la mesure où les savoirs techniques et les savoirs relationnels relèvent les uns et les autres d'une même mémoire collective que structurent des trames cognitives partagées.

Matériels et méthode

La recherche conduite à San Felipe de los herreros durant la seconde moitié des années quatre-vingts relève dans une large mesure d'une démarche participative. Toutes les étapes du travail d'investigations ont été conduites en coordination avec des membres de la communauté dont j'avais gagné la confiance. Cette collaboration s'est avérée fructueuse pour l'exploitation des données statistiques de la communauté : nous avons pu dégager, à partir des recensements scolaires, un tableau fiable et exhaustif de la répartition de la population par secteur d'activité (exploitation des forêts comprise, une activité pourtant formellement considérée comme clandestine). Il en va de même pour la réalisation d'une enquête auprès d'une quarantaine d'agriculteurs : nous avons ainsi pu collecter des données fiables et inédites sur le poids de l'élevage. Cette enquête complétée par de nombreux entretiens informels a permis de reconstituer les itinéraires techniques mis en œuvre dans les cultures, l'histoire récente de la communauté, d'identifier les principaux clivages qui la divisent, de comprendre les conflits de voisinage (entre communautés, principalement liés au contrôle des forêts), de cerner les traits fondamentaux du système productif, la place qui revient à l'organisation du travail et les subtilités des règles d'usage des ressources communes...

L'accueil au sein de la communauté tient pour une part au fait que la recherche était largement orientée vers l'action. Les investigations conduites à San Felipe ont pris sens dans la formulation d'un projet de développement fondé sur la recherche d'une meilleure valorisation des synergies qui lient cultures et élevages à l'échelle des unités de production familiales. Ce projet présenté à la direction régionale de la Banque de développement rural (États du Michoacán et du Guerrero) n'a pas reçu l'accueil que nous escomptions. Il a largement été repris par la Direction de l'élevage du Ministère du développement rural du gouvernement de l'État du Michoacán, dans le municipio de Maravatío, avec la mise en place réussie d'étables familiales et d'un programme de formation centré sur la maîtrise des productions fourragères et qui plaçait dans le moyen terme l'amélioration des performances laitières.

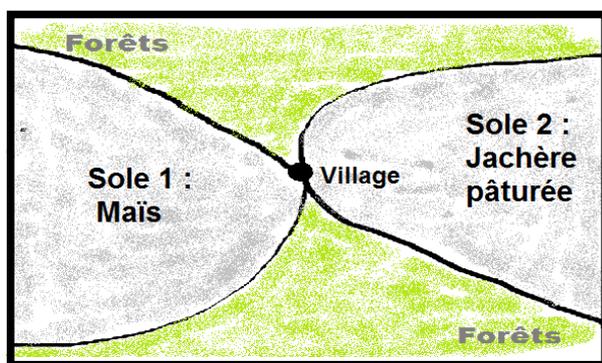
San Felipe est une communauté Pur'hepecha située au cœur de la Meseta Tarasca, un vaste plateau percé de nombreux cônes volcaniques récents dont les terres cultivées, *los planos*, sont formées de cendres volcaniques. Les sols sont donc pauvres en matières organiques et particulièrement sensibles aux risques érosifs. Au moment de l'étude, la communauté comptait environ deux mille groupes domestiques et un peu plus de 2200 hectares de terres cultivables et à peu près autant d'UGB (bovins et équidés). Il n'est pas nécessaire d'en savoir plus : nous nous sommes efforcés de dépersonnaliser la communauté, de centrer notre attention sur les éléments qui structurent le système productif et pèsent de façon significative sur son évolution. Ce choix est lié à un parti pris méthodologique : placer au cœur de nos investigations non pas les unités familiales de production mais la communauté paysanne elle-même, en l'occurrence assimilée à un « atelier collectif ». Cette option nous a conduits à centrer notre attention sur les ressources collectives -de façon emblématique, sur les jachères pâturées- et sur l'organisation du travail liée aux modalités de distribution des droits d'usage. Elle nous a conduits à délaisser l'ensemble des activités (élevages porcins, jardins potagers, productions fruitières, artisanat, services et commerce de détail...) souvent très présentes sur la communauté mais qui n'exercent manifestement aucune action

structurante notable au-delà de l'unité familiale de production. Cette méthode a été mise à l'épreuve dans d'autres travaux², au Mexique en particulier.

Il en reste un modèle, conçu pour être mobilisé dans l'analyse d'autres situations, destiné à enrichir le débat théorique sur les liens entre rapport technique et norme locale, sur la place qui revient à la nature du choix technique dans la conception des politiques publiques et dans la construction du développement³.

L'atelier collectif

San Felipe est situé au cœur de la « Meseta Taresca » dans la partie occidentale de l'axe Néovolcanique qui coupe le Mexique d'est en ouest. Une communauté parmi d'autres de ces « territoires-refuge » dans lesquels ont été relégués de nombreux groupes ethniques, depuis la conquête du Mexique à nos jours⁴. L'intégration de la région dans l'espace économique national est relativement récente. Nous retiendrons ici l'exploitation des ressources forestières pour la production de traverses de chemin de fer qui marque le point de départ d'un commerce clandestin de bois qui a prospéré tout au long du XX^e siècle. Nous retiendrons également l'ouverture, dans les



années trente, d'un axe routier qui traverse la *Meseta* de part en part et qui a ouvert aux productions animales locales l'accès à des débouchés urbains en très forte croissance. San Felipe n'est donc pas au sens propre du terme une communauté « traditionnelle », c'est-à-dire à la fois repliée sur elle-même et autonome : si la langue et les usages traditionnels se maintiennent, la « norme locale » a été profondément affectée par les événements qui viennent d'être évoqués, sans être encore totalement remise en cause.

Les trois activités structurantes du système productif apparaissent dans le schéma 1. Les forêts couvrent les pentes abruptes qui dominent les cultures et le village. Le maïs et le bétail occupent alternativement les deux soles, situées de part et d'autre du village et dans lesquelles est localisé l'ensemble des terres de cultures. La sole en jachère constitue l'unique espace fourrager : l'usage de parcours forestiers est impossible compte tenu de l'incidence des vols de bétail.

Le mode de valorisation de la sole cultivée donne une première idée de l'intensité des interactions entre savoirs techniques et savoirs relationnels. Les agriculteurs possèdent plusieurs parcelles -de taille très réduite- dans chacune des soles. Aucune marque physique ne permet de situer précisément les limites de chaque parcelle : les labours sont effectués de façon uniforme avec des tracteurs. La taille et la position relative des différentes parcelles sont, dans une large mesure, appréciées en fonction du nombre de sillons (ce qui implique qu'ils soient tous situés à la même distance) et en référence à la quantité de semences utilisée. A San Felipe, l'unité de mesure des superficies est la *medida* (5 litres de semences de maïs), un hectare équivalant approximativement à 3 *medidas*. Il s'agit là d'un savoir relationnel (il permet, dans la mesure où il est appliqué par tous, à chaque agriculteur de situer ses tenures) inséparable des savoirs techniques mis en œuvre : tous les

2 Citons notamment, Cochet, H. Léonard E. De Surgy J-D. 1988. *Países agrarios de Michoacán*. El Colegio de Michoacán, Zamora, Mexique. Barragán E. 1998. *Con un pie en el estribo*. El Colegio de Michoacán, Zamora, Mexique.

3 T. Linck, *El campesino desposeído*. El Colegio de Michoacán, Zamora, 1988.

4 Aguirre Beltrán, G. 1952, *Problemas de la población indígena de la Cuenca del Tepalcatepec*. Institut National Indigéniste, Mexico.

agriculteurs doivent réaliser leurs semis de la même façon. C'est une pratique relationnelle qui fixe sur l'ensemble de la sole cultivée la distance entre chaque sillon et entre chaque pied de maïs et qui détermine donc au final la densité des semis et les rendements à l'hectare : 15 000 pieds/ha contre 90 000 dans les parcelles expérimentales de la région. Elle pèse également sur les choix variétaux : des plants de grande taille recherchés pour leur rusticité, leurs rendements fourragers (hors épis) et leur aptitude à dominer rapidement les adventices. Enfin, cette pratique fait du maïs une culture incontournable : le mode de découpage des parcelles, le tracé des sillons l'imposent. Nos observations ont montré que la seule alternative au maïs est l'avoine, une culture de substitution de cycle court mise en place suite à l'échec de la campagne de maïs (en cas de gelées tardives ou de pluies insuffisantes).

Considérée globalement, la norme locale (dans ses expressions techniques et relationnelles) mise en œuvre dans la sole cultivée est difficilement compatible avec les choix techniques qui sous-tendent la norme institutionnelle. En particulier, les crédits de campagne qu'octroie (de façon généralisée à San Felipe) la Banque de Crédit Rural imposent l'application de 105 unités d'azote par hectare sur ces mêmes parcelles, sans prise en compte de la densité des semis et en dépit du fait qu'elles sont mises en jachère une année sur deux.

Les deux soles présentées dans le schéma 1 structurent l'organisation du travail en même temps que le finage de la communauté. A San Felipe, la moitié des familles n'ont pas accès à la terre : leurs revenus dépendent fondamentalement de l'exploitation des forêts et, dans une moindre mesure, du commerce ou de l'artisanat. Parmi celles qui ont accès à la terre, la moitié ne possède pas d'animaux⁵ : ils ne sont donc pas en situation de faire valoir leurs droits d'accès aux jachères et doivent louer un attelage à un voisin pour réaliser les semis et les sarclages. Au sein du groupe formé par les paysans qui possèdent à la fois des terres et du bétail, 10% détiennent plus de la moitié du cheptel présent sur la communauté. A l'échelle de l'ensemble des titulaires de droits fonciers, le bétail constitue donc un facteur de différenciation bien plus significatif que la terre. Pour ce qui concerne l'accès au foncier, le rapport entre les deux déciles extrêmes n'est que de un à trois alors qu'il est au moins dix fois plus important au sein du groupe formé par les agriculteurs qui possèdent du bétail. Il faut souligner que la différenciation est loin d'avoir le même sens dans l'un et l'autre cas. Le rapport technique qui sous-tend les cultures (l'utilisation d'attelages en particulier) ne favorise pas la concentration des terres. La culture du maïs est fortement contrainte par les conditions climatiques. Le maïs doit être semé avant que ne s'établisse la saison des pluies. Semé trop tard il sera étouffé et gagné de vitesse par la végétation spontanée. Semé trop tôt, il risque de se dessécher : les réserves hydriques du sol qui permettent la germination ne suffiraient pas assurer le développement des plants. La culture du maïs est très exigeante en travail, notamment au début de chaque campagne. Deux personnes au moins sont mobilisées pour la réalisation des semis : conduite de l'attelage et enfouissement des graines à intervalles réguliers. Nos estimations font ressortir que compte tenu des contraintes de temps et de travail, une famille ne peut pas envisager de travailler plus de 10 hectares. Sauf à remettre en question le système d'assolement biennal, la terre (l'accumulation de droits fonciers pour la culture du maïs) ne peut donc pas constituer un pôle d'accumulation.

Il en va tout autrement pour l'élevage. La contrainte de travail ne joue que de façon très marginale : les besoins ne varient pas en fonction de la taille des troupeaux dans la mesure où les soins donnés aux animaux restent sommaires. En revanche la taille des troupeaux, considérée du point de vue des stratégies individuelles, joue positivement sur la maîtrise des approvisionnements fourragers. A San Felipe, comme sur l'ensemble de la Meseta Tarasca, l'espace fourrager est saturé. La sole en jachère a un statut de « terre d'usage collectif » : tous les membres de la communauté peuvent (en théorie du

5 Il s'agit ici essentiellement de bovins et dans une moindre mesure d'équidés ; la communauté compte un seul troupeau ovin (observation directe).

moins) y accéder librement. L'absence de règle a entraîné une surcharge qui obère les performances globales de l'élevage et handicape gravement le système productif local (en particulier parce que les sols sont très sensibles aux risques érosifs). Mais cette absence de règle est constitutive de la norme locale qui cadre étroitement les capacités individuelle d'accès à la terre. Le rapport de concurrence joue à l'avantage des propriétaires de grands troupeaux : ils sont mieux armés pour intégrer leurs pertes éventuelles ou peuvent, le cas échéant, compléter leurs animaux avec du fourrage acheté. L'élevage constitue donc un pôle d'accumulation. Il joue à deux niveaux :

- D'une part, il produit un surplus⁶ significatif ;
- D'autre part, il constitue le vecteur d'un processus d'accaparement d'une ressource collective, en l'occurrence les jachères.

L'élevage peut ainsi être placé au cœur d'une dynamique d'exclusion. La concentration du bétail et l'accaparement des jachères prive une majorité d'agriculteurs de la possibilité de diversifier leurs activités et leurs sources de revenus en même temps que de valoriser les synergies qui lient traditionnellement, dans l'agriculture pluviale mexicaine, culture du maïs et élevage.

C'est ce dernier constat qui nous a conduits à placer la communauté plutôt que l'unité familiale de production au cœur de l'analyse : les synergies entre cultures et élevage sont très peu présentes au niveau des exploitations. Ces synergies sont pourtant, en théorie au moins, un élément structurant fondamental de l'agriculture pluviale. Les deux activités ne sont pas soumises aux mêmes contraintes et aléas climatiques et biologiques ni aux mêmes exigences en termes de calendriers de travail. Les revenus tirés de l'élevage complètent ou compensent (en cas d'accident) ceux qui sont attendus des cultures. L'élevage prend place dans une organisation du travail compatible avec l'organisation des travaux aux champs. L'élevage est une source d'énergie valorisée dans la culture attelée et le transport. Il contribue à l'entretien des réserves de fertilité du sol. Les cultures assurent directement ou indirectement une part significative de l'alimentation du bétail : écrêtage du maïs, résidus de culture et adventices. La présence des animaux entre deux campagnes de culture jouent un rôle important dans le contrôle des adventices. Enfin le piétinement des parcelles et la pulvérisation des strates superficielles du sol limitent les pertes d'humidité par capillarité et permettent de préserver les réserves hydriques du sol...

A San Felipe, ces synergies ne jouent pas de façon significative à l'échelle des exploitations : une majorité d'agriculteurs ne possède pas de bétail et une partie de ceux qui en possèdent en ont trop relativement à la quantité de terres qu'ils travaillent. Elles jouent cependant à l'échelle de la communauté, mais de façon partielle et dans un sens totalement différent. Les synergies existent, à l'échelle de chaque sole pour ce qui concerne les effets en matière d'entretien de la fertilité, d'alimentation du bétail et de préservation des réserves hydriques du sol. Mais elles sont en même temps associées aux effets inverses induits par la surcharge des jachères. La quasi absence de couverture végétale au plus fort de la saison sèche (vers les mois de février et mars) expose directement les terres aux vents violents qui balayent la Meseta. A l'érosion éolienne s'ajoute au début de la saison humide les effets dévastateurs des premières pluies, généralement les plus intenses. Ravines et crevasses sillonnent alors les *planos*, au point, parfois, de couper la piste qui relie le village au reste du monde. Doit être pris en compte, enfin, le fait que l'absence de réglementation de l'accès aux jachères implique en corollaire une absence de gestion : la sole en jachère n'est pas divisée en lots de pâture destinés à assurer une reconstitution partielle du potentiel fourrager et de maintenir un minimum de couvert végétal.

Il en va tout autrement à l'échelle des unités de production familiale. L'absence de productions animales les prive d'une source de revenu, de fonds de réserve et de la possibilité de valoriser la

6 Au sens de Quesnay : différence entre produit total et produit nécessaire.

part du produit végétal (chaumes de maïs et adventices associées aux cultures) destinée à l'alimentation du bétail. Elle entraîne des dépenses supplémentaires liées, en particulier à la nécessité de louer les attelages nécessaires à la réalisation des semis et des sarclages. A cette même échelle, la dissociation des cultures et des élevages nourrit un processus de fragilisation des exploitations et de déprise des cultures. Cette déprise est perceptible au niveau de la qualité des soins portés aux cultures. Au moment de l'enquête, une majorité d'agriculteurs ne réalisaient qu'un seul sarclage au lieu des deux effectués traditionnellement, avec comme conséquence, une prolifération des adventices et un accroissement des risques de verse. Dans le même sens, les désherbages manuels étaient largement délaissés.

Considérée à l'échelle du système productif dans son ensemble, la déprise agricole se développe de pair avec un accroissement des pressions sur les ressources forestières. Il n'a pas été possible d'évaluer le nombre d'agriculteurs impliqués dans l'exploitation des forêts : cette activité est plus ou moins clandestine et peut n'être qu'occasionnelle. Il n'en reste pas moins que cette activité est largement généralisée : on parle à San Felipe de *taladores hormigas* (bûcherons fourmis) à la fois pour en souligner le caractère massif et le faible niveau du produit individuel qui en est retiré.

En la matière, San Felipe fait exception à l'échelle de la Meseta Tarasca. La création dans les années soixante-dix d'une scierie collective a permis l'instauration de règles collectives qui ont survécu à la scierie. Ces règles sont également constitutives de la norme locale : elles sont l'expression d'un choix collectif qui cadre à la fois un rapport à la nature (notamment le niveau de pression sur la ressource forestière) et un rapport à la société locale (le mode de distribution des capacités individuelles d'accès à une ressource commune). Elles prennent donc sens à la fois en tant que savoir technique et savoir relationnel. L'interdiction de l'usage de tronçonneuses et, dans le village, de scies à ruban a pour effet de réduire fortement la productivité du travail, de permettre un accès plus large de la population locale et de créer des emplois tout en préservant globalement la ressource. Les arbres doivent être abattus à la hache, équarris sur place et transportés à dos de mulet vers les ateliers de menuiserie du village : le traitement de chaque arbre abattu exige deux jours de travail ; dans les ateliers, le diamètre des disques utilisés implique que le débitage des planches soit effectué en deux opérations. A la différence de la plupart des autres communautés purhépechas, l'exploitation des forêts ne constitue pas un pôle d'accumulation. C'est une exception qui mérite d'être soulignée : elle montre que le choix technique (l'acceptation ou le rejet d'innovations entraînant un fort accroissement de la productivité du travail) peut avoir une incidence forte sur les modalités d'appropriation d'une ressource collective (selon le droit agraire mexicain et les coutumes locales⁷, le statut des forêts est identique à celui des jachères : il s'agit de terres « d'usage collectif »).

L'organisation du travail

Pour revenir aux interactions entre culture et élevage : pourquoi l'accès à la sole en jachère n'est-il pas réglementé ? L'absence de règle, comme nous l'avons vu, entraîne une surcharge animale, nourrit le processus de déprise agricole, accroît les pressions sur la forêt et multiplie les risques érosifs. Si l'on se fie à la parabole de la « tragédie des communs » (Hardin, 1968) elle serait contraire à l'intérêt même des éleveurs. Cette absence de règle ne peut pas être imputée au « conservatisme » qui pourrait caractériser les communautés indiennes : des règles ont pu être instaurées avec succès dans le domaine forestier de la communauté. Elle ne peut pas davantage être

7 Le droit agraire identifie l'*ejido* comme le collectif chargé de la gestion de la dotation agraire (les terres distribuées dans le cadre de la réforme agraire), de la répartition des terres cultivables entre les ayant-droit (les *ejidatarios*) et du contrôle des transactions dont elles peuvent faire l'objet. Les terres non cultivables intègrent un fonds commun, les « terres d'usage collectif », auquel ont théoriquement accès tous les membres de l'*ejido*. Les décisions doivent être validées et enregistrées par un représentant du ministère de la forme agraire. Les *comunidades indígenas* (cas de San Felipe) bénéficient d'un régime plus souple qui reconnaît aux autorités coutumières une autonomie plus large.

imputée à un « biais » culturel, à une sorte d'individualisme « inné » qui interdirait toute forme de coordination : une observation plus fine des pratiques en cours sur la sole cultivée démontre le contraire.

Nous avons souligné que le système productif doit être considéré comme un espace fermé : les terres cultivées et la sole en jachère assurent l'essentiel des disponibilités fourragères. La récolte du maïs dans la sole cultivée constitue l'événement clé des interactions entre culture et élevage. Cette récolte qui s'effectue sur une période longue -entre la mi novembre et le 24 décembre- est en fait une opération concertée et rigoureusement planifiée. La sole est divisée en lots qui doivent être récoltés à une date préétablies de façon à ouvrir de façon progressive les parcelles récoltées aux animaux. Il s'agit là à la fois d'un rituel d'une règle stricte dont la transgression entraîne de sévères sanctions, les parcelles non récoltées étant alors livrées à l'appétit des animaux. Les solidarités villageoises autant que l'urgence poussent les agriculteurs à solliciter l'aide de voisins, quitte à se faire employer eux-mêmes pour la récolte d'une parcelle dont ils ne sont pas propriétaires. Le paiement en nature de la main-d'œuvre permet ainsi à tous les membres de la communauté de constituer des réserves de maïs. Cet échange de travail est également constitutif de la norme locale, il porte témoignage des compétences organisationnelles de la communauté et constitue un important facteur de cohésion sociale.

Les règles collectives jouent également sur des échelles plus larges. D'une part, le début de chaque campagne de culture est conditionné par le départ des animaux, de telle sorte que sa durée totale (neuf mois environ) impose la culture du maïs (voir *supra*) et laisse peu de marge à un aménagement des itinéraires techniques. D'autre part, la pratique de l'assolement biennal impose à tous l'obligation de renoncer totalement à l'exercice leurs droits sur les parcelles en repos. La transgression de cette règle serait alors sévèrement sanctionnée par l'ouverture forcée des parcelles aux animaux (Belshaw, 1979).

L'origine de l'absence de règle sur la sole en jachère doit donc être cherchée ailleurs.

Sur un plan théorique, la thèse de Garrett Hardin soutient qu'en l'absence de règle, l'opportunisme pousse inexorablement les éleveurs à accroître la pression qu'ils exercent sur le parcours et conduit inéluctablement à sa destruction. Mais ce dénouement annoncé est connu de tous et l'intérêt même des éleveurs les conduit à adopter une règle destinée à contenir les pressions sur la ressource. Hardin place son raisonnement dans un univers lisse, dépourvu d'histoire et de jeux de pouvoir où le seul lien entre les éleveurs se résume à leur rivalité pour l'accès au parcours. Rien de tel ne caractérise la position des éleveurs de San Felipe. Ils sont membres d'une communauté dotée d'une histoire propre et de règles qui évoluent en fonction des rapports de force, des conflits d'intérêts et d'arrangements contingents. La communauté est marquée par une distribution inégale des capacités individuelles à accéder aux ressources communes, à prendre part à la construction des choix collectifs et à tirer avantage des opportunités qu'ouvre l'évolution des rapports que la communauté entretient avec la société globale. D'autres options s'ouvrent donc aux éleveurs de San Felipe, en particulier à ceux qui possèdent des troupeaux plus importants : ils peuvent miser sur une stratégie de concurrence visant à éliminer leurs rivaux les plus fragiles pour, au final, monopoliser les droits d'accès à la sole en jachère⁸. Cette option collectivement assumée ferme en corollaire toute possibilité de concertation.

Le libre accès aux jachères ne résulte donc pas d'une défaillance de l'ordre communautaire : elle est constitutive de la norme locale. C'est, de fait, l'expression d'un choix collectif fondé à la fois sur un rapport de force et sur un rapport tactique. Le premier tient au fait que les éleveurs sont des notables locaux qui dominent les instances politiques de la communauté. Ils renforcent leur emprise sur les

8 Ces stratégies ont été mises en évidence dans l'*ejido* d'Aguanuato située dans le Bajío sec du Michoacán : le processus d'accaparement a été poussé à un point qui a permis aux éleveurs de reconstruire l'organisation des parcours selon le modèle en vigueur dans les *haciendas* expropriées une soixantaine d'années plus tôt. (Cochet *et al.* 1988)

instances décisionnelles à mesure que s'accroît leur prospérité et leur capacité à s'impliquer dans les célébrations religieuses et festives. Le second renvoie au fait qu'ils sont en situation de détourner à leur avantage un principe de base de la tradition communautaire : le libre accès de tous les membres de la communauté aux ressources communes. L'absence de réglementation de l'accès au parcours peut ainsi être posée en corollaire et donc comme contrepartie du libre accès à la forêt... dont dépend la majorité des villageois.

L'absence de réglementation de l'accès aux jachères permet d'identifier l'élevage comme pôle dominant du système productif. Elle donne également tout son sens à l'organisation du travail qui le structure. L'agriculture définit les cadres de l'organisation de l'espace et le calendrier des activités productives, mais aussi religieuses et festives. Les cultures remplissent une double fonction : produire les grains destinés à l'alimentation des hommes et du fourrage pour l'élevage. L'élevage constitue le pôle dominant du système dans la mesure où l'accaparement des jachères lui permet à la fois d'orienter l'organisation du travail à l'échelle de la communauté et de monopoliser les fonctions d'accumulation.

Les synergies qui lient culture et élevage n'existent, comme nous l'avons vu, qu'à l'échelle de système productif considéré dans son ensemble. Elles sont amoindries et détournées au profit des éleveurs. La prospérité des éleveurs dépend entièrement du monopole qu'ils détiennent sur l'accès aux disponibilités fourragères qui ne sont elles-mêmes que le fruit d'un travail non rémunéré fourni par les agriculteurs. Les chaumes de maïs et les adventices sont en effet le produit des efforts et des moyens de production qu'ils ont engagés dans la mise en valeur de leurs parcelles dont la valeur est bien supérieure aux bénéfices qu'ils obtiennent en retour des services fournis par l'élevage. L'exploitation des forêts peut, enfin, être considérée comme un pôle de régulation qui permet de palier -provisoirement- les effets de la déprise agricole et de la croissance démographique.

L'organisation du travail fonde donc les modalités de partage du surplus, détermine le régime d'accumulation et cadre l'évolution du système productif, bien au-delà de ce que laisse supposer *a priori* le seul accaparement des terres en repos. L'accaparement des jachères induit une altération des modalités d'appropriation (et donc le renouvellement) des savoirs locaux (techniques et relationnels) qui touche l'ensemble des activités productives. Ce processus nourrit à la fois une perte de potentiel et une déconstruction des savoirs.

L'accaparement des jachères fait sentir ses effets sur l'organisation du travail, nourrit un processus de dépossession de la capacité des cultivateurs à maîtriser leur propre système productif. L'absence de réglementation de l'accès aux jachères est ainsi un rapport relationnel indissociable de rapports techniques qui pèsent à la fois sur les élevages et sur les cultures. La surcharge animale pousse les éleveurs à contenir leurs coûts et, par là, encourage les pratiques extensives. La spécialisation pousse les agriculteurs qui ne possèdent pas d'animaux dans une dynamique d'extensification similaire.

- D'une part, ils sont incités à négliger les soins qu'ils portent aux cultures, notamment, comme nous l'avons vu, la réalisation d'un deuxième sarclage et les désherbages manuels. Dans la même perspective, l'abandon -généralisé- des cultures intercalaires (courges et haricots) doit être soulignée. Ces cultures sont pourtant utiles pour couvrir le sol et contenir le développement des adventices ou encore pour palier un accident touchant la production de maïs⁹. Sans oublier que courges et haricots occupent une place importante dans le régime alimentaire.
- D'autre part, les modalités des interactions culture-élevage limitent strictement la mise en œuvre d'innovations techniques, en particulier pour ce qui concerne le choix des cultures, l'ajustement des itinéraires techniques et, bien évidemment, l'abandon des jachères. En particulier, toutes les innovations susceptibles de mettre en cause le libre accès aux jachères

9 Maïs et haricots ont des cycles végétatifs complémentaires pour ce qui concerne leurs besoins en eau.

sont bannies. Enfin, la déprise agricole et l'extensification des cultures tendent à confiner la culture du maïs dans des fonctions d'auto-subsistance et de marqueur identitaire (destiné à légitimer le niveau d'appartenance de l'agriculteur et de ses proches à la communauté).

Les politiques publiques mises en œuvre dans le courant des années quatre-vingts visaient pourtant une intensification de l'agriculture pluviale et un accroissement significatif des aliments de base (maïs, riz, blé, haricots), par la diffusion de variétés à haut rendement, la distribution d'intrants subventionnés, le prêt d'équipement et des crédits de campagne ou d'équipement à taux réel négatif¹⁰. Les agriculteurs de San Felipe n'ont pas laissé passer cette opportunité. Les soles cultivées ont été labourées gratuitement plusieurs années durant, mais sans que leurs propriétaires puissent en retirer d'autres avantages qu'une diminution de leur charge de travail : les labours sont traditionnellement réalisés durant une période où les contraintes de temps sont plus lâches. Ils ont refusé les variétés à haut rendement qu'ils ont jugées peu adaptées aux contraintes locales et, surtout, à leurs pratiques productives (voir *supra*). Ils ont appliqué et parfois revendu des engrais livrés en quantité exagérée, sans rapport avec la densité des semis et la pratique d'un assolement biennal. Faute de pouvoir trouver appui sur des savoirs relationnels adaptés, ces politiques se sont avérées coûteuses et inefficaces : leur objectif principal -la suppression des jachères- ne pouvant pas être atteint.

A San Felipe comme sur l'ensemble de la Meseta Tarasca, la norme locale l'a emporté sur la norme institutionnelle. En 1983, l'expérience de PRONAGRA (Productora Nacional de Granos Alimenticios) en porte témoignage. Il s'agit d'une entreprise de droit privé financée sur fonds publics qui s'est donné pour objectif de lancer, sur l'ensemble de la Meseta, une campagne de blé d'hiver sur les terres en jachère en promettant aux communautés partenaires la moitié des récoltes obtenues. Une quarantaine de communautés ont accepté l'arrangement. Mais le contrat, en l'occurrence l'accord formel validé par une assemblée générale, ne pouvait pas supplanter la norme locale. Les terres concédées ont été clôturées et emblavées avant d'être, quelques semaines plus tard, envahies par les animaux. Le bilan de l'expérience est éloquent : au terme de la campagne, l'entreprise a réalisé moins de 5% des objectifs qu'elle s'était fixé (Linck, 1988).

Au-delà de San Felipe

Le système productif constitué à l'échelle de la communauté forme un ensemble cohérent structuré autour d'un agencement de savoirs techniques et de savoirs relationnels. L'organisation du travail qui le sous-tend définit les modalités selon lesquelles les synergies qui lient culture et élevage prennent sens à l'échelle de la communauté alors qu'elles sont peu significatives à celle des unités individuelles de production.

C'est en même temps un système en transition. Il suit une trajectoire amorcée par l'ouverture de voies de communication et l'accroissement des débouchés urbains qui ont permis une meilleure valorisation de productions animales. Il va évoluer sous l'emprise du renouvellement des modalités d'accès aux ressources collectives. L'accaparement des jachères peut être appelé à se renforcer. Mais ce mouvement peut fort bien être contrarié par la déprise agricole : L'utilisation de machines en substitution des attelages a toutes les chances de nourrir un processus de concentration des terres agricoles et peut-être déboucher sur l'instauration d'un nouveau rapport de forces entre cultivateurs et éleveurs et entraîner l'abandon des jachères. La mise en œuvre nouveaux savoirs techniques et relationnels pourraient alors altérer les clivages qui, opposent les deux activités. Mais il n'est pas non plus exclu que la concurrence entre culture et élevage fragilise l'agrosystème et appauvrisse les

10 Taux d'intérêt inférieurs à l'inflation. Ces crédits, gagés sur le niveau attendu (de fait largement surévalué) des récoltes ont été accordés à fonds perdus dans près de 80% des cas (pour ce qui concerne les crédits de campagne pour le maïs dans l'Etat du Michoacán entre 1982 et 1986 (Linck, 1988)).

sols au point d'alimenter un processus d'extensification et de déprise qui toucherait les deux activités.

Quoiqu'il en soit, le système productif restera, pour le meilleur ou pour le pire, un système construit autour du renouvellement et de l'aménagement des savoirs techniques et relationnels qui le structurent. Son devenir reste lié aux choix qui seront mis en œuvre dans la remise en cause des modalités d'appropriation de ses patrimoines collectifs : la terre, de façon évidente, avec ses réserves de fertilité, mais aussi, et de façon plus importante encore, les savoirs techniques et relationnels mobilisés dans la construction du rapport à la nature, à la société locale et à son environnement englobant, qui permettent de l'aménager et de la valoriser.

Le paysan, plus que le cultivateur ou l'éleveur est au cœur du système. Mais que faut-il entendre par là ? La tradition ruraliste française tend à placer le paysan au cœur de la montée en puissance de l'individualisme agraire qui a précédé et suivi la Révolution française. Avec T. Shanin ou E. Wolf, la tradition anglo-saxonne est fortement marquée par les recherches conduites en Amérique latine - notamment au Mexique- et par les expressions collectives propres aux mouvements agraristes latino-américains du siècle passé. Elle accorde une place bien plus importante à la communauté paysanne. H. Mendras s'en est fait l'écho dans son ouvrage sur les *sociétés paysannes* en reprenant à son compte la définition de R. Redfield : c'est l'appartenance à une communauté paysanne qui définit le paysan et « rien d'autre » (Mendras, 1976). La communauté paysanne peut n'être réduite qu'à une « société d'inter-connaissance » (Mendras, 1976). Elle est largement reconnue dans ses fonctions de médiation, à la fois « coque protectrice et garantie collective des redevances » (Tepicht, 1973). Ceci posé, elle est généralement abordée sur le champ de l'anthropologie culturelle, juridique (R. Redfield, notamment) ou politique (E. Wolf en particulier) et bien plus rarement reconnue dans ses fonctions économiques : dans le fil des travaux de Tchayanov, l'économie paysanne est largement pensée comme une entité autonome (« un tout dont on défalque les prélèvements » (Mendras, 1976)) constituée autour du groupe domestique. Dans ce domaine particulier, l'individualisme agraire constitue une référence largement partagée.

Nos propres travaux aspirent à prolonger et à dépasser cette perspective. Il marque une rupture dans la mesure où l'adoption d'une démarche socio-technique nous a conduits à mettre en avant les interactions entre savoirs techniques et savoirs relationnels dans la construction de la norme locale. Elle nous a permis d'identifier la communauté paysanne en tant que dépositaire de biens collectifs et à souligner les liens qui se nouent entre les modes d'appropriation des ressources collectives et l'existence d'une organisation du travail cohérente à l'échelle du finage et de la communauté. Au final c'est bien l'organisation du travail qui, mieux qu'une référence à la notion de « société d'inter-connaissance », marque véritablement la spécificité de la communauté paysanne et permet de la situer dans son histoire et de la reconnaître en tant que communauté de destin. Dès lors, le paysan ne peut pas être reconnu en tant que simple membre d'une communauté locale : il doit être défini en tant qu'acteur impliqué dans cette organisation « paysanne » du travail (Linck, 1988).

La notion de système productif local ou territorialisé se prête bien à la mise en œuvre d'une approche socio-technique : elle permet de mettre en scène dans un cadre spatial et social délimité les interactions entre savoirs techniques et savoirs relationnels. Au-delà de l'intérêt qu'il présente pour l'application d'une démarche, il ne permet pas de dire ce que sont les paysans et les sociétés paysannes. Le terme de système - terroir nous paraît bien plus pertinent. D'une part parce qu'il renvoie l'image d'une identité territoriale constituée autour de savoirs techniques et relationnels partagés, située dans un contexte géographique et historique particulier et reconnaissable par la typicité de ses produits (Casabianca, 2011). D'autre part parce que cette expression invite à dépasser le sens commun qui tend à associer la notion de terroir à celle d'espace homogène (Bennamou, 1973) ou à ne le percevoir qu'en fonction de la spécificité et de « l'authenticité » de ses produits, sans intérêt véritable pour ce qui en détermine l'origine et la réputation. Cette dernière option ne

présente-t-elle pas le risque de nier l'existence d'un terroir lorsqu'aucun produit « typique » n'est identifié ? Les notions de synergie, de capacité, de ressources locales, de travail, d'interactions entre les activités et, en deux mots, d'organisation et de complexité, constituent des références qui nous semblent bien plus pertinentes. Dans cette perspective, la notion de système - terroir peut être définie comme un agencement de ressources et de pratiques cohérent aux échelles d'un territoire, d'une communauté rurale et des temporalités qu'imposent la mise en œuvre des apprentissages et la domestication des cycles biologiques qui cadrent le rapport à la nature.

D'un point de vue méthodologique enfin, le système - terroir a vocation à constituer le maillon intermédiaire entre les notions de système d'exploitation (centré sur l'unité individuelle ou familiale de production) et de système agraire (qui enveloppe, sur une échelle plus large et imprécise les effets structurants du rapport à la société globale) (Cochet, 2011) : il met l'accent sur le patrimoine territorial et définit une unité d'analyse cohérente constituée autour des modalités d'appropriation des ressources collectives. Il sera question en l'occurrence de la terre, mais également des ressources cognitives -les savoirs techniques et relationnels- qui structurent la société locale et qui cadrent son rapport à la nature et donc les modalités d'appropriation du vivant et d'aménagement des écosystèmes. Ce niveau d'analyse a également vocation à intégrer l'espace social (local) de l'aliment : les savoir produire, les savoir transformer et les savoir apprécier largement associés à la notion de terroir sont constitutifs des patrimoines cognitifs locaux. Ils peuvent, au même titre que les soles pâturées de San Felipe, être considérés comme des biens collectifs d'une communauté paysanne. Tout comme le vivant, les ressources cognitives qui structurent l'espace local de l'aliment constituent des enjeux de développement. Ils constituent le fondement de la réputation des produits de terroirs et peuvent de ce fait être détournés et dénaturés au profit d'intérêts particulier ou être mobilisés dans la mise en œuvre d'un projet de développement territorial autonome.

Conclusion

Mais à quoi bon parler de paysans et de terroir ? Henri Mendras qui annonçait en 1967 la fin des paysans ne s'est sans doute pas trompé : l'uniformisation des techniques agricoles et l'emprise des filières de l'industrie et du négoce de l'alimentation ont largement coupé les agricultures de leurs assises territoriales, dissocié productions agricoles et alimentaires, fragilisé les systèmes productifs locaux et mis à mal les solidarités villageoises. Mais il n'en reste pas moins que les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire mondiale, l'érosion de la biodiversité et le changement climatique appellent la conception et le développement d'un nouveau type d'agriculture. Cette agriculture nouvelle reposera sur une implication forte de l'humain dans les écosystèmes (Berkes, 1998) et donc sur la construction de nouveaux savoirs techniques et relationnels adaptés à la spécificité de chaque écosystème et de chaque terroir. Si le dernier quart de siècle a été marqué par la renaissance des campagnes (Kayser, 1990), il est permis d'espérer que le développement des compétences locales fera du prochain le point de départ d'une renaissance paysanne.

Références

- Aguirre Beltrán, Gonzalo, 1952. *Problemas de la población indígena de la Cuenca del Tepalcatepec*. Siglo XXI, Mexico.
- Barragán Esteban, 1985. *Vivir en el otro mundo*. Thèse de master, El colegio de Michoacán, Zamora.
- Bartra, Armando, 1979. *Polémica sobre las clases sociales en México*. ed. Macehual, Mexico.
- Belshaw, Michael, 1979. *La tierra y la gente de Huecorio*. Fondo de cultura económica, Mexico.
- Berkes F. and C. Folke. 1998. *Linking social and ecological systems: Management practices and social mechanisms for building resilience*. Cambridge University Press.

- Bonnamour Jacqueline, 1973. *Géographie rurale, méthodes et perspectives*. Masson, Paris.
- Casabianca, F. Sylvander, B. Noëln, Y. Béranger, C. Coulon, J.B. Roncin, F. Flutet, G. Giraud, G. « Terroir et typicité : un enjeu de terminologie pour les Indications géographiques » in Delfosse, Claire, 2011. *La mode du terroir et les produits alimentaires*. Indes Savantes, Paris.
- Cochet, Hubert, 2011. *L'agriculture comparée*. QUAE Editions, Paris.
- Caso, Alfonso, 1980. *La comunidad indígena*. SEP-Diana, Mexico.
- Cochet, Hubert, Léonard, Eric, De Surgy, Jean-Damien. 1988. *Paisajes agrarios de Michoacán*. El Colegio de Michoacán, Zamora.
- Deverre, Christian, 1980. *Indiens ou paysans?* Le Sycomore, Paris.
- Dinerman, Ina, 1940. *Los tarascos, campesinos y artesanos de Michoacán*. Sepsetentas, Mexico.
- Fernández García, Jesus, 1975. *Organización del espacio y economía rural en la España atlántica*. Siglo XXI, Mexico.
- Foster E.M. 1972. *Tzintzuntzán, los herederos del imperio*. Fondo de Cultura Económica, Mexico.
- Kayser, Bernard, 1990. *La Renaissance Rurale, sociologie des campagnes du monde occidental*, Édition Armand Colin, Paris.
- Linck, Thierry, 1982. « Estrategias campesinas y agropolítica. El caso de San Felipe de los Hereros. *Relaciones* 9. Zamora.
- Linck, Thierry, 1982. *La usura rural en San Luis Potosí. Un acercamiento a la problemática de la integración campesina*. El Colegio de Michoacán, Zamora.
- Linck, Thierry, 1988. *El campesino desposeído*. CEMCA et El Colegio de Michoacán, Mexico.
- Linck Thierry, 2012. « Geographical indications and territorial development: what kinds of patrimonial appropriations? » *XIII World congress of rural sociology*, 29 juillet - 4 aout 2012. Lisbonne.
- Linck Thierry, 2012. « Économie et patrimonialisation », *Développement durable et territoires* Vol.3, n°3 developpementdurable.revues.org/9506
- Mendras, Henri, 1992. *La fin des paysans*, Actes Sud, coll. « Babel », Paris.
- Mendras, Henri, 1995, *Les sociétés opaysannes*. Gallimard, coll. « folio histoire », Paris.
- Palerm, Angel, 1980. *Agricultura y sociedad en Mesoamérica*. México.
- Poulain, Jean-Pierre, 2002. *Sociologies de l'alimentation, les mangeurs et l'espace social alimentaire*, PUF, Paris.
- Redfiel, Robert, 1974. *Tepoztlán, a Mexican Village: A Study of Folk Life*. University of Chicago Press.
- Redfiel, Robert, 1954 *The role of Cities in Economic Development and Cultural Change*. University of Chicago Press.
- Shanin, Theodor, 1976. *Naturaleza y lógica de la economía campesina*. Anagrama, Barcelone.
- Shanin, Theodor, 1979. *Campesinos y sociedades campesinas*. Fondo de Cultura Económica, Mexico.
- Tchayanov, A.V. 1974. *La organización de la unidad económica campesina*. Nueva Visión, Buenos Aires.
- Tepicht, Jerzy, 1973. *Marxisme et agriculture, le paysan polonais*. Armand Colin, Paris.
- Wolf, Eric. 1976. *Las luchas campesinas del siglo XX*. Siglo XXI, Mexico.
- Wolf, Eric. 1977. *Pueblos y culturas en Mesoamérica*. Era, Mexico.